

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes



**Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,
en maisons de repos et maisons de repos et de soins**

Cahier n° 2006-08-040

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

000-0047663-36

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers) ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier, en maisons de repos et maisons de repos et de soins

Avec la participation de Nicole BOLLU

L'idée d'une assistance morale non confessionnelle est née lorsque le magasin *Innovation* a été détruit par un incendie en 1967. Les personnes appartenant à une église ont été secourues moralement, tandis que les athées, les agnostiques, les mécréants, étaient, une fois de plus, ignorés.

La loi De Saegher (5 avril 1973) est la première à organiser l'assistance morale non confessionnelle dans les institutions hospitalières.

Depuis lors, tout hôpital relié aux services d'urgence doit pouvoir mettre un(e) conseiller(e)laïque ou un assistant moral religieux à la disposition des patients.

Cette loi a été amendée par plusieurs autres dont il serait fastidieux et peu utile de faire l'énumération ici. Cette disposition est logique : n'importe qui peut être ramassé en rue et transporté à l'hôpital le plus proche.

Il y a droit à l'assistance morale apportée par quelqu'un qui a la même conception de vie que lui. De là vient l'obligation pour tout service hospitalier relié aux services d'urgence de mettre à la disposition de tout patient et de ses proches, le nom et les coordonnées d'un conseiller laïque, d'un pope, d'un pasteur, d'un prêtre, d'un imam, d'un rabin.

C'est le Ministre de la Santé qui désigne les conseillers laïques : ces personnes, volontairement candidates, sont proposées par le Service laïque d'Aide aux Personnes. Celui-ci a soigneusement étudié leur candidature, vérifiant leur moralité, leur aptitude à l'écoute, leur engagement laïque, leur connaissance de la philosophie libre-exaministe.

Il leur a demandé de pratiquer la formation continuée et, dans cet objectif, le Service laïque d'Aide aux Personnes organise annuellement des formations.

Ces formations sont indispensables : les conseillers laïques rencontrent des cas douloureux, des désirs de mort, des maladies terminales, des situations familiales conflictuelles, des décès : ils doivent pouvoir apaiser sans être détruits eux-mêmes.

Il va de soi que nous ne pouvons aider autrui que si nous ne sommes nous-mêmes en bonne condition psychologique. Il est nécessaire aussi, lorsqu'un cas est très difficile à gérer ou à supporter, que nous puissions nous appuyer sur un(e) superviseur(euse).

Bruxelles Laïque, l'association bruxelloise représentative du Centre d'Action Laïque, nous offre ce service grâce à la mise à disposition, si nécessaire, d'un psychologue. Certains conseillers ont une formation universitaire : l'Université libre de Bruxelles a organisé des cours étalés sur deux ans délivrant un master en sciences des religions et de la laïcité, finalité assistance morale laïque. Le conseiller laïque est désigné, à sa demande et après procédure d'engagement, par le Service laïque d'Aide aux Personnes qui est l'organe représentant la laïcité au Ministère de la Santé, comme on l'a déjà dit plus haut. S'il ne souhaite pas suivre ces cours, il peut se former "sur le tas", tout en participant aux diverses formations organisées par la laïcité, afin de parfaire sa formation philosophique et sa capacité d'écoute empathique. Il est important qu'il mène un travail de réflexion personnelle sur la mort, la maladie, et qu'il acquière un minimum de technique afin d'être capable de mener un entretien.

Quels sont les éléments fondamentaux de la philosophie laïque ?

Les éléments philosophiques sur lesquels s'appuie l'action du conseiller laïque sont les idéaux de la laïcité, soit l'autonomie de l'individu, son unicité, sa liberté de pensée, son libre-arbitre, son indépendance vis-à-vis de l'autorité, sa faculté de régler sa vie selon ses principes personnels sans reconnaître l'autorité d'aucun clerc, l'égalité

Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier, en maisons de repos et maisons de repos et de soins
des êtres humains entre eux, la fraternité qui nous unit à tous les autres êtres humains sans distinction de couleur de peau, d'appartenance religieuse, sociale ou politique.

Ce qui veut dire que le conseiller laïque peut écouter toute conviction de vie.

Les conceptions imprégnées du racisme, du fascisme et autres modèles totalitaires sont incompatibles avec la laïcité. Donc, il ne suffit pas d'être non confessionnel pour être laïque : un athée raciste ne peut se réclamer de la laïcité. Par contre, un déiste menant sa vie selon le principe du libre examen qui serait donc sans attache avec une institution religieuse, peut se prévaloir de valeurs laïques.

Quelle différence entre « laïc » et « laïque » ?

Certaines personnes ne sont pas sûres de l'orthographe de *laïque* et l'écrivent *laïc*. Distinguons : le *laïc* est quelqu'un qui adhère à une institution religieuse, mais sans faire partie du clergé. Ainsi, dans l'institution catholique, un laïc peut donner certains sacrements, ceux-ci ne sont pas tous réservés au clergé. Un *laïque* est une personne qui se reconnaît de la laïcité

Que fait un conseiller laïque ? Sa fonction faite de discrétion, d'esprit de fraternité, lui propose de soutenir le moral des personnes passant une période de vie difficile : que ce soit l'hospitalisation (la sienne ou celle d'un proche), le deuil (perte d'un être cher, ou d'une partie de son corps, d'une capacité intellectuelle ou physique), l'acceptation d'un handicap (passager ou définitif), etc. Ce soutien est offert au patient ou à sa famille sans recours à une puissance divine, ni à des principes religieux.. Le conseiller laïque tente de "reconnecter" le patient à ses propres ressources de vie. Il l'aide à trouver ses solutions personnelles, à reprendre le gouvernail de son bateau, à retrouver son autonomie, sa confiance en lui, en la vie. Ces solutions doivent rester en concordance avec les principes moraux ou les conceptions de vie de cette personne et respecter, par exemple, son identité sexuelle.

Le conseiller laïque "accouche" les personnes de leurs forces qu'il essaie de faire réapparître sous le fatras de chagrins, de meurtrissures, de douleurs physiques ou morales. Quel est le profil général de nos volontaires ?

Quelle est la motivation de départ ?

Pour certains, c'est le fait d'avoir été soi-même dans une grande détresse un jour et d'avoir trouvé (ou au contraire, de n'avoir pas trouvé) l'oreille pleine de sollicitude qui aide à se reconstruire. Pour d'autres, c'est simplement le désir d'être utile, ou la conscience d'avoir une présence apaisante pour autrui. Nos conseillers laïques aiment les gens, se sentent proches d'eux, ils savent écouter. Ils sont capables d'organiser leur vie avec souplesse pour pouvoir assurer une disponibilité la plus large possible : une entrée en milieu hospitalier n'est pas toujours programmée, ni évidemment l'accident ou la mort.

Il doit donc être capable de répondre au pied levé à toute demande d'intervention.

Où fonctionne le conseiller laïque ?

Les conseillers laïques fonctionnent en prison, en milieu hospitalier, en maison de repos et en maison de repos et de soins. L'assistance morale en prison est régie par une association sœur de la nôtre : le service laïque d'aide aux justiciables.

Quant à l'assistance morale laïque dans la Cité, même si elle est vraiment nécessaire, elle n'est pas encore réellement organisée. Mais nous étudions sérieusement cette possibilité qui nécessite aussi des assurances diverses, une formation spécifique ; bref une action qui ne s'improvise pas.

Qui fait appel à nous ?

L'échantillonnage des personnes qui nous appellent est varié : il y a les laïques évidemment, mais aussi des personnes d'autres

Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier, en maisons de repos et maisons de repos et de soins
conceptions de vie qui réfléchissent et veulent avoir un éclairage différent de leurs habitudes mentales : celles-ci ont parfois été bousculées par le choc de la maladie grave.

Certaines personnes arrivent sans aucune aide à se remettre debout après un grand choc et n'ont besoin de personne pour faire face aux coups durs : nous ne sommes pas égaux devant les réponses à faire devant l'adversité. Il est évident que nous n'imposerons pas notre présence aux personnes qui ne la souhaitent pas.

Écouter la vie, écouter la mort, telle est la fonction du conseiller laïque.

Le conseiller laïque respecte et peut écouter le désir de mort, les révoltes, les découragements. Il ne juge rien ni personne.

Il est là, simplement, fraternellement. Il accompagne aussi les personnes en deuil et peut les aider à organiser une cérémonie funèbre. Cet acte les aidera dans le processus d'accomplissement du travail de deuil.

Chaque cérémonie est bâtie avec les proches et respectant ce principe d'unicité de la personne : nous n'avons pas de rituel immuable ni même de canevas passe-partout à utiliser pour tous.

Lors de l'organisation d'une cérémonie, nous écoutons la personne en deuil et par l'écoute que nous lui offrons, elle construit elle-même, peu à peu, la cérémonie qui l'habite.

Le conseiller laïque est-il rémunéré ?

Le conseiller laïque qui fonctionne en maison de repos ou en maison de repos et de soin ne reçoit aucun défraiement, ce qui est injuste, car il fournit le même travail et doit être équipé des mêmes compétences que celui qui fonctionne en milieu hospitalier. A l'hôpital, le conseiller laïque reçoit une modique somme calculée à l'heure de prestation.

Que paye un patient ou les membres de sa famille qui fait appel au conseiller laïque ?

La présence d'un conseiller laïque n'implique aucun frais supplémentaire pour le patient ou sa famille. L'indemnité que touche le conseiller laïque est de toutes façons comprise dans le prix d'une journée d'hospitalisation.

Il est important de savoir qu'il faut appeler le conseiller laïque si son passager est souhaité : chaque hôpital a mis au point le procédé d'appel, selon son organisation interne. Si vous ne l'appellez pas, comment voulez-vous que le conseiller laïque soit informé du désir que vous avez de le rencontrer ?

La façon la plus « légale » d'appeler le conseiller laïque est d'utiliser le formulaire dit "De Saegher", rappelant la première loi ayant organisé le service d'assistance morale dans les hôpitaux. Ce formulaire est à remettre sous enveloppe fermée à l'infirmière. Ceci respecte le secret de l'opinion philosophique du patient, discrétion garantie par notre Constitution. Ce formulaire est remis aux patients lors de leur admission dans les institutions de soins.

Il faut reconnaître que ce système manque d'efficacité, ledit formulaire traîne parfois assez longtemps d'un service à l'autre avant d'arriver chez le conseiller... qui le reçoit alors lorsque le patient est sorti de l'hôpital. Rappelons que les périodes d'hospitalisation sont de plus en plus courtes. À l'heure actuelle, le meilleur système est évidemment l'appel par téléphone portable.

Nos forces sont trop peu nombreuses, et âgées. Nous avons besoin de sang neuf, de jeunes qui s'engagent et qui acceptent de consacrer quelques heures de leur temps libre à soulager l'angoisse des personnes confrontées à l'hospitalisation ou à l'hébergement en maison de repos ou en maison de repos et de soins.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous

Les conseillers moraux laïques en milieu hospitalier, en maisons de repos et maisons de repos et de soins
si vous souhaitez nous rejoindre !

Service laïque d'aide aux personnes

Avenue de Stalingrad, 18-20 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/555.44.35

slp@ulb.ac.be

Pour de plus amples informations :

La Pensée et les Hommes, émission télévisée du 3 octobre 2006 (réf. 3.316).

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,

**Renseignez-nous votre adresse de courriel
Et nous vous enverrons mensuellement nos
programmes détaillés**



LA PENSÉE ET LES HOMMES ASBL

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04

pensees.hommes@swing.be

www.lapenseeetleshommes.be

Avec le soutien du ministère de la Communauté française